

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Stéphanie BARBATO et Monsieur Simon PLENET, Conseillers départementaux du canton d'ANNONAY 2, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 12 septembre 2016 :

Au titre de l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens, une subvention globale de 20 023 € sera répartie entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay et les communes d'Annonay, Roiffieux et Vernosc les Annonay.

Au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales, une subvention globale de 2 200 € sera répartie entre les communes d'Annonay, Vernosc les Annonay et Villevocance ainsi que le Comité Miss Ardèche, Les Dingues de la Boule à Vanosc et l'association de cardiologie Val de Rhône Club Cœur et Santé Annonay

Dans le cadre du dispositif actions expérimentales jeunesse, le Groupement AFR recevra une subvention de 5 000 €.

Au titre des frais de garde d'enfants issus de familles défavorisées, une participation financière de 836,84 € sera répartie entre la crèche familiale et la crèche « A p'tit pas » d'Annonay (somme répartie ensuite au profit des familles concernées). Une subvention de 230 € sera versée à la crèche « A p'tit pas » au titre des frais de garde d'enfant présentant un handicap (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).

Dans le cadre des schémas sociaux départementaux, l'association La Source à Annonay recevra une subvention de 15 000 €.

Dans le cadre du règlement "aide au plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles", une subvention de 30 000 € est attribuée au GAEC des Frenes à Vanosc.